



MAIRIE de
SAINT AVAUGOURD DES LANDES
Département de La Vendée - Arrondissement des Sables d'Olonne
16, rue Evariste FEBVRE - 85540
☎ 02.51.98.94.11 ☎ 02.51.98.99.92
E-mail : saint.avaugourd.des.landes@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 03/02/2021
Reçu en préfecture le 03/02/2021
Affiché le 
ID : 085-218502003-20210202-2021_0202_012B-DE

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
n° 2021.0202.012

L'an deux **mille vingt et un**, le deux février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT AVAUGOURD DES LANDES, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Éric ADRIAN, Maire.

Mme Anne-Marie VRIGNON, M. Thierry ROBERT, Mme Annabelle BERNARD, Mme Françoise THEVENIN, M. Jean-François HERBERT, Mme Claudie BONNAMY, Mme Émilie BROSSARD, M. Luc CHAUVET, Mme Jacqueline FERRÉ, Mme Emmanuelle FOURNIER, M. Liguy MALIDAN, M. Gaël MASSON, M. Jérôme MOUSSION, M. Alain ROCHEREAU formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quinze membres.

Présents : 15

Votants : 15

Date de convocation : 26 janvier 2021

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT **Monsieur Jérôme MOUSSION** est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

TARIFS CIMETIERE (Annule et remplace la délibération n° 2020.0114.007)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-7 et suivants et les articles R 2213-2 et suivants ;

Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants ;

Vu le règlement du cimetière communal de St Avaugourd des Landes ;

Monsieur le Maire annonce que suite aux nouvelles mesures sur la législation funéraire, il convient de modifier certains tarifs des différents types de concessions. Le règlement reste inchangé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- de fixer les nouveaux tarifs de concessions comme suit :

| CONCESSIONS | |
|--|----------|
| Trente ans (30) | 200.00 € |
| Cinquante ans (50) | 350.00 € |
| SITE CINÉRAIRE | |
| CONCESSIONS COLOMBARIUM et CAVURNES | |
| Quinze ans (15) | 300.00 € |
| Trente ans (30) | 500.00 € |
| JARDIN DU SOUVENIR | |
| Dispersion + plaque fournie (15 €) | 15.00 € |
| Gravure à charge du concessionnaire | |


- de charger Monsieur le Maire de faire appliquer ce nouveau règlement à compter du 1^{er} février 2021.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020.0114.007



Signé électroniquement par : Eric
Adrian
Date de signature : 03/02/2021
Qualité : Maire de Saint-Avaugourd des
Landes

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme.

Envoyé en préfecture le 03/02/2021
Reçu en préfecture le 03/02/2021
Affiché le 
ID : 085-218502003-20210202-2021_0202_012B-DE

